



NOTE DE CONJONCTURE

Occitanie – 4^{ème} trimestre 2020

Le 4^{ème} trimestre 2020, marqué par le deuxième confinement clôture une année 2020 particulièrement difficile en termes d'emploi et d'activité économique. La récession a touché la très grande majorité des pays du monde et même si la France n'est pas le pays européen le plus touché, elle en subit de lourdes conséquences. L'Occitanie, en raison de l'importance de la filière aéronautique et du tourisme dans son tissu économique est impactée mais résiste mieux qu'au niveau national notamment grâce à un fort recours à l'activité partielle qui a amorti les chocs.

ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE ET EMPLOI :

Au 4^{ème} trimestre 2020, l'emploi salarié régional, reste stable. Même si les secteurs de l'hébergement-restauration et de la fabrication de matériel de transport perdent des emplois, la construction et les transports sont particulièrement dynamiques grâce en particulier à un recours à l'intérim plus important que dans les autres secteurs. En fin d'année, la quasi-totalité des secteurs d'activité n'ont pas retrouvé les effectifs salariés d'avant crise excepté pour la construction. Les déclarations préalables à l'embauche de contrats de plus de trois mois dans la région sont nettement moins nombreuses qu'à la même période de l'année précédente.

La création d'entreprises marque le pas ce trimestre par rapport au trimestre précédent mais le nombre de créations est nettement supérieur à celui du 4^{ème} trimestre 2019. Ce dynamisme concerne tous les secteurs,

surtout le commerce-transport-hébergement-restauration, comme avant la crise.

Les défaillances d'entreprises, probablement en raison des mesures d'aide mises en place par l'État, restent inférieures à celles observées les années précédentes, malgré une augmentation du nombre de défaillances ce trimestre par rapport au 3^{ème} trimestre 2020.

Après la forte diminution du recours à l'activité partielle durant la période estivale, le nombre d'heures indemnisées augmente fortement au 4^{ème} trimestre. Le secteur de la construction maintient son bon dynamisme en ayant très peu recours au dispositif ce trimestre. En revanche, les fermetures dans les hôtels, cafés, restaurant ainsi que dans certains commerces obligent ces secteurs à avoir de nouveau recours au dispositif de façon massive. Dans les activités scientifiques, le nombre d'heures chômées a diminué ce trimestre, tout comme dans l'ensemble de l'industrie.

Au global, le nombre d'heures indemnisées a doublé par rapport au trimestre précédent.

Néanmoins, les niveaux d'heures chômées restent bien en deçà de ceux observés au deuxième trimestre.

Le taux de chômage baisse ce trimestre, au niveau régional comme national. Cependant, cette baisse s'affiche en trompe l'œil tout comme au 2^{ème} trimestre 2020. Le confinement n'a pas permis aux personnes cherchant un emploi de faire les démarches nécessaires.

Le nombre moyen de demandeurs d'emploi dans la région diminue ce trimestre après la hausse spectaculaire du premier semestre. Néanmoins, le nombre moyen de demandeurs d'emploi à la fin du 4^{ème} trimestre reste plus élevé que celui observé avant crise. La baisse bénéficie surtout aux jeunes. A noter une baisse sensible des demandeurs d'emplois sans aucune activité ce trimestre. En revanche, la situation des demandeurs d'emploi de longue durée ne cesse de se dégrader.

POLITIQUES D'EMPLOI : Les prescriptions de Parcours-Emplois-Compétences (PEC) sont moins nombreuses ce trimestre qu'au 3^{ème} trimestre, mais sont supérieures au niveau observé au même trimestre il y a un an. Favorisées par la mise en place du plan 1jeune1solution, les prescriptions de CIE dans le secteur marchand s'accroissent ce trimestre. Globalement, plus du tiers des contrats conclus ce trimestre le sont en faveur d'un jeune de moins de 26 ans.

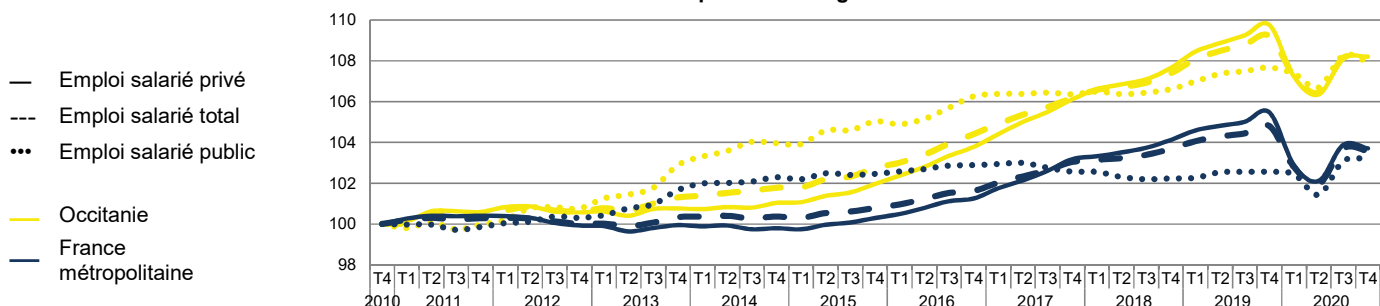
Conséquence du plan de relance, le nombre de personnes en contrats aidés à la fin du 4^{ème} trimestre augmente légèrement, après une baisse constante sur les trimestres précédents.

Le nombre d'entrées en apprentissage, sur la campagne 2019-2020 dans la région, est supérieur à celui observé lors de la campagne précédente.

Emploi salarié

En Occitanie, à la fin du 4^{ème} trimestre 2020, l'emploi salarié reste stable par rapport au trimestre précédent avec près de 200 emplois salariés de moins. 20 300 emplois ont été détruits dans la région depuis fin décembre 2019, soit une baisse de 1,0%. La région a un peu mieux résisté à la crise que la France métropolitaine, qui perd 1,2% de l'emploi salarié sur un an.

Évolution de l'emploi salarié régional



Source : Insee, Estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Acooss-Urssaf, Dares, Insee

Ce trimestre, l'emploi salarié privé augmente légèrement (+0,1%), alors que l'emploi public diminue de 0,3%, après une forte hausse le trimestre précédent. Avec 516 900 emplois, la région affiche un niveau d'emplois publics légèrement supérieur à celui observé en début d'année (+ 1 300 emplois). Même s'il augmente légèrement ce trimestre, l'emploi salarié privé ne retrouve pas son niveau de fin d'année 2019 avec 21 700 emplois détruits.

Avertissements :

Dans les estimations d'emploi coproduites par l'Insee, la DARES et l'Acooss, l'emploi intérimaire est calculé dans un secteur dédié (celui des agences d'intérim) et est localisé au lieu de l'agence d'intérim. Afin d'obtenir une meilleure appréciation de l'emploi sectoriel de la région, le SESE Occitanie a réaffecté ces intérimaires au lieu de la mission et au secteur d'activité de l'établissement utilisateur d'intérimaires. Par conséquent, les volumes d'emploi par secteurs diffèrent de ceux diffusés par l'Insee.

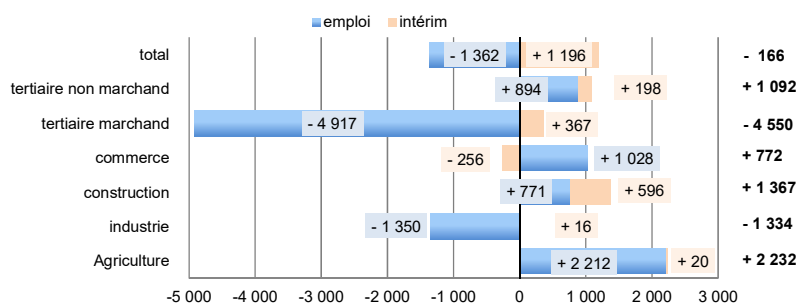
Après le rebond estival dans le secteur de l'hébergement et de la restauration (+7,6% au 3^{ème} trimestre), le deuxième confinement fait chuter l'emploi salarié dans ce secteur de 2,2% sur un trimestre et de 11,0% sur un an. Plus de 1 800 emplois ont été détruits ce trimestre, portant à 10 250 le nombre d'emplois perdus depuis le début de l'année. La fabrication de matériel de transport est le 2^{ème} secteur le plus touché par les pertes d'emploi : -2,0% ce trimestre, soit près de 1 000 emplois perdus.

Emploi salarié par secteur d'activité

	Emploi salarié total	dont intérim	Évolution trimestrielle
Agriculture	33 345	292	+7,2%
Industrie	236 386	13 268	-0,6%
Construction	135 558	14 407	+1,0%
Commerce	271 051	5 681	+0,3%
Autres services marchands	631 100	14 454	-0,7%
Services non marchands	727 462	2 910	+0,2%
Total	2 034 901	51 011	0,0%

Sources : Insee, Estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Acooss-Urssaf, Dares, Insee. Traitement SESE Occitanie

Contributions de l'emploi et de l'intérim à l'évolution trimestrielle de l'emploi en Occitanie au 4^{ème} trimestre 2020



Sources : Insee, Estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Acooss-Urssaf, Dares, Insee. Traitement SESE Occitanie

Dans la construction, le rebond observé les 2 trimestres précédents se confirme (+1,0% ce trimestre, soit 1 370 emplois supplémentaires). Le secteur agricole est le plus dynamique ce trimestre avec 2 230 emplois supplémentaires et une progression de 7,2%. Avec une hausse de 1,3% et 1 410 emplois de plus, le secteur des transports est également bien orienté à la hausse.

La contribution de l'intérim à l'évolution de l'emploi permet largement de compenser les pertes d'emplois salariés régionaux hors intérim et de garantir la stabilité de l'emploi ce trimestre.

Au niveau sectoriel, la baisse de l'emploi dans le secteur industriel est exclusivement le fait de la diminution de l'emploi hors intérim. C'est également le cas dans le tertiaire marchand, à part dans le secteur des transports, dans lequel le recours à l'intérim contribue largement à la hausse de l'emploi salarié.

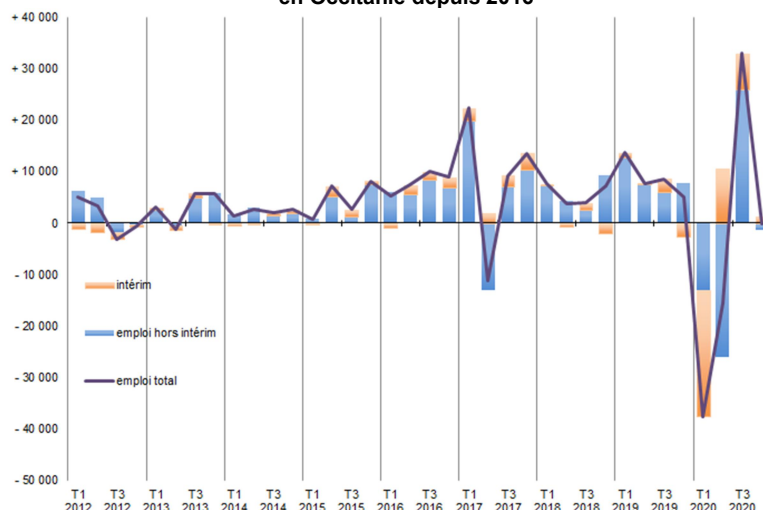
Ce trimestre, l'intérim diminue de plus de 20% dans 2 secteurs d'activité de la région : la fabrication de matériels de transport (-21,5%) et l'hôtellerie-restauration (-25,2%). L'augmentation du recours à l'intérim est particulièrement forte dans les transports (+15,2%), ainsi que dans la fabrication d'autres produits industriels (+8,1%).

Le nombre d'emplois intérimaires augmente de 2,4% sur un trimestre, soit 1 200 intérimaires de plus, mais sur un an, ce sont 5 650 emplois intérimaires de moins sur les 20 300 emplois détruits, soit plus d'un quart des emplois.

Définition :

Le taux de recours à l'intérim est le nombre d'intérimaires en fin de trimestre rapporté au nombre total de salariés.

Évolution trimestrielle de l'emploi hors intérim et de l'intérim en Occitanie depuis 2016



Source : Insee, Estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Acooss-Urssaf, Dares, Insee, Traitement SESE Occitanie

Déclarations d'embauches

En Occitanie, au 4^{ème} trimestre, l'URSSAF régionale a enregistré près de 150 000 déclarations préalables à l'embauche de contrats de plus de trois mois. Ce nombre est en net recul de 13,8% par rapport au même trimestre de 2019. En raison d'un deuxième trimestre atone, le nombre de déclarations d'embauche sur l'année est en fort recul par rapport à 2019, au niveau régional (-14,0%) et encore plus marqué au niveau national (-24,2%). Ce trimestre, les jeunes de moins de 30 ans représentent 61% des déclarations préalables à l'embauche. Sur l'année 2020, le nombre d'embauches de jeunes de moins de 30 ans recule moins vite que celui des plus de 30 ans (-11,7% contre -16,7% pour les plus de 30 ans).

Déclarations préalables à l'embauche au 4^{ème} trimestre 2020

	Nombre de déclarations du trimestre	Evolution trimestrielle	Cumul 2020	Cumul 2019	Evolution annuelle
Occitanie	147 595	-39,1%	657 372	764 707	-14,0%
France métropolitaine	1 055 849	-61,6%	6 809 413	8 985 982	-24,2%

Source : URSSAF Occitanie

Créations d'entreprises

Après la forte hausse au 3^{ème} trimestre 2020, les créations d'entreprises marquent le pas au 4^{ème} trimestre, l'effet de rattrapage consécutif au confinement s'atténuant ce trimestre. Globalement, ce trimestre, 22 885 entreprises ont été créées en Occitanie. C'est 15,9% de plus qu'au 4^{ème} trimestre 2019 et 1,9% de moins qu'au 3^{ème} trimestre 2020.

Par rapport au 4^{ème} trimestre 2019, toutes les régions métropolitaines voient leur nombre de créations d'entreprises augmenter, de 24,1% en Pays-de-Loire à 3,8% en Corse. L'Occitanie se place en 4^{ème} position des régions les plus dynamiques, juste derrière Nouvelle-Aquitaine et devant la Normandie.

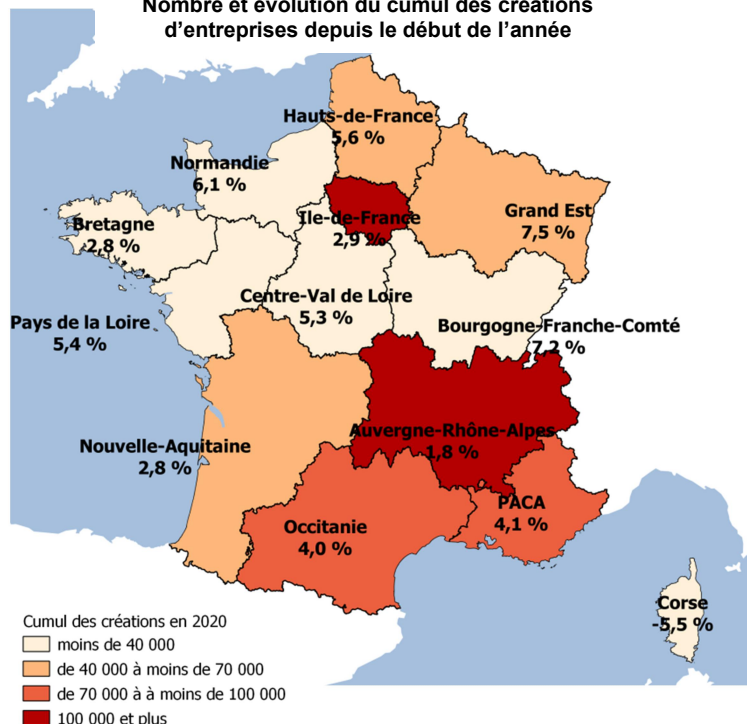
Au niveau régional, la création d'entreprise augmente ce trimestre dans tous les secteurs d'activité, de + 6% dans les services à +38% dans le commerce-transport-hébergement-restauration, notamment dans les transports, une augmentation sans doute liée au développement des services de livraison à domicile.

En cumul, 78 640 entreprises ont été créées en 2020, en Occitanie, soit 4% de plus que les créations cumulées en 2019, et ce malgré la crise sanitaire liée à la pandémie.

Avertissement :

Les données sur les microentreprises ne seront plus disponibles pour une période indéterminée.

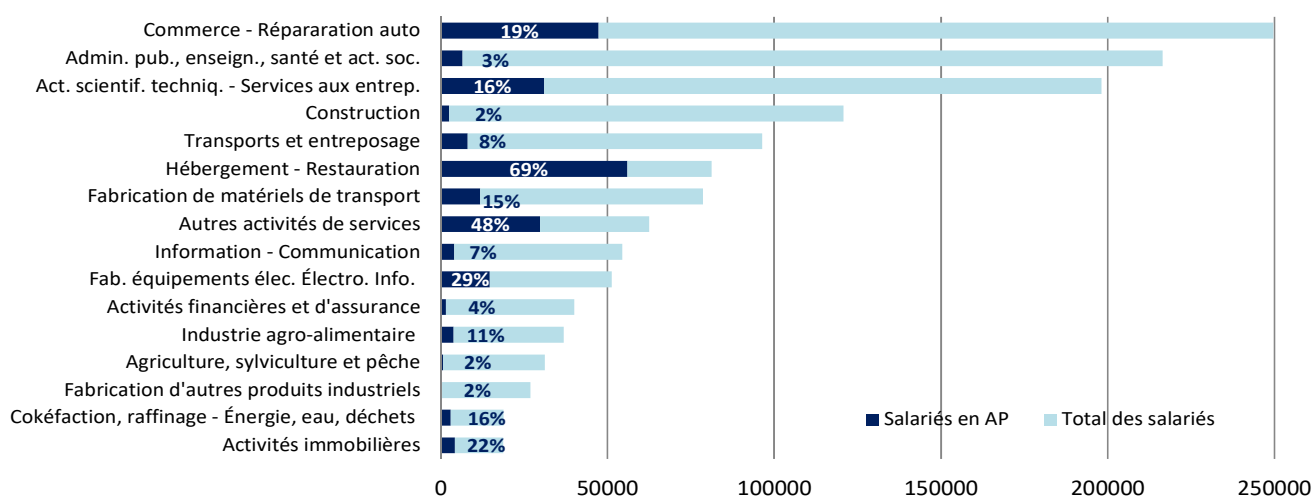
Nombre et évolution du cumul des créations d'entreprises depuis le début de l'année



DIFFICULTÉS DES ENTREPRISES

Activité partielle

Part des effectifs salariés indemnisés par l'activité partielle au 4ème trimestre 2020



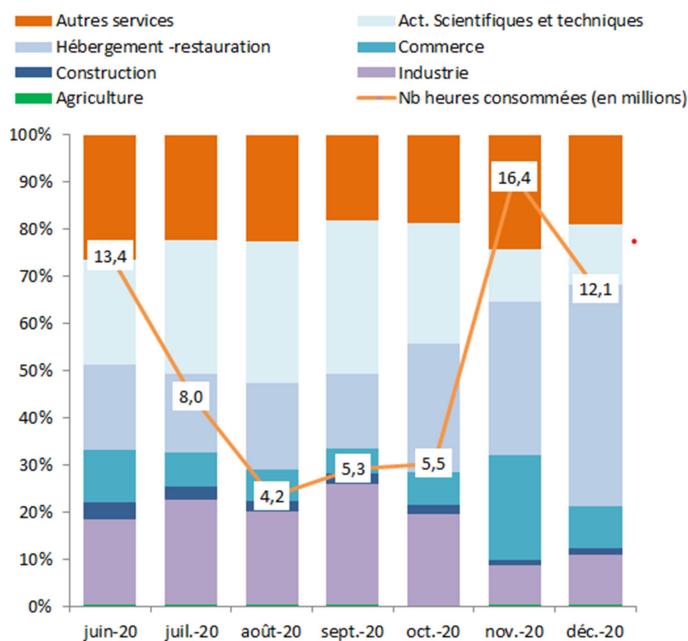
Source : ASP, Dares, URSSAF, Insee, Traitements DREETS

Le dispositif de l'activité partielle permet aux établissements confrontés à des difficultés temporaires de diminuer ou suspendre leur activité tout en assurant aux salariés une indemnisation pour compenser leur perte de salaire. Pour ce faire, les entreprises doivent déposer en DDETS(PP) (cf. note p.7) des demandes d'autorisations préalables qui peuvent s'utiliser sur plusieurs mois.

Ensuite, si les heures ont effectivement été chômées, les entreprises en demandent l'indemnisation. L'indemnisation, assurée par l'employeur, est partiellement prise en charge par l'État et l'Unedic. **A partir du 1er mars 2020**, pour faire face à la crise sanitaire l'activité partielle devient éligible aux salariés des particuliers employeurs ainsi qu'aux intérimaires, aux journalistes pigistes et aux salariés employés en France par une entreprise étrangère. **Les montants d'indemnisations ont également été revalorisés jusqu'au 1er juin 2020.** Celles-ci sont prises en charge à 100% par l'État si le salarié touche moins de 8,03€/heure. Au-delà, l'État, comme auparavant, prend en charge 84% de la rémunération nette du salarié. A compter du 1er juin 2020, le taux de prise en charge à ces conditions est limité à certains secteurs d'activité (hébergement restauration, culture, agences de voyage...).

Après avoir connu une forte diminution pendant la période estivale, le nombre d'heures indemnisées au titre de l'activité partielle augmente fortement au 4^{ème} trimestre sous l'effet des nouvelles restrictions imposées par le 2^{ème} confinement. En effet, 34 millions d'heures ont été chômées par les salariés d'Occitanie ce trimestre, contre 17,5 millions au 3^{ème} trimestre. Cette nouvelle augmentation est due en grande partie aux fermetures administratives imposées aux établissements de la restauration, ainsi qu'à certains établissements de commerce. Le secteur de l'hébergement et de la restauration devient ce trimestre le premier utilisateur du dispositif avec plus de 12,5 millions d'heures indemnisées (soit 10 millions de plus qu'au trimestre précédent) et 70% de ses salariés placés au moins un jour en activité partielle.

Heures d'activité partielle consommées par mois en Occitanie et répartition par secteurs



Source : ASP, Dares, traitements DREETS

Avec plus de 5 millions d'heures chômées, soit une augmentation de 78% par rapport au 3^{ème} trimestre, le commerce arrive quant à lui en deuxième position. Malgré un nombre d'heures conséquent, seulement 19% des salariés du commerce ont été indemnisés au 4^{ème} trimestre, alors qu'ils étaient plus d'un sur deux lors du premier confinement. Le secteur des activités immobilières est celui qui enregistre la plus forte augmentation, avec 82% d'heures indemnisées supplémentaires par rapport au 3^{ème} trimestre (+ 420 000 heures).

Bien que 16% de leurs salariés soient toujours placés en activité partielle, le nombre d'heures chômées a continué de baisser ce trimestre dans le secteur des activités scientifiques (-10%).

Au sein de l'industrie où la diminution du nombre d'heures chômées est de 8%, elle n'est pas homogène en fonction des secteurs. Si le nombre d'heures indemnisées a augmenté dans l'industrie agro-alimentaire et la fabrication de produits industriels (respectivement + 52% et + 49%), il a fortement baissé dans la fabrication de produits électriques et électroniques (-42%).

La construction, quant à elle, enregistre une légère hausse du nombre d'heures indemnisées ce trimestre (+9%), mais le recours à l'activité partielle reste désormais marginal dans le secteur, avec seulement 462 000 heures consommées en 3 mois (soit 1,4% du total régional).

Défaillances d'entreprises

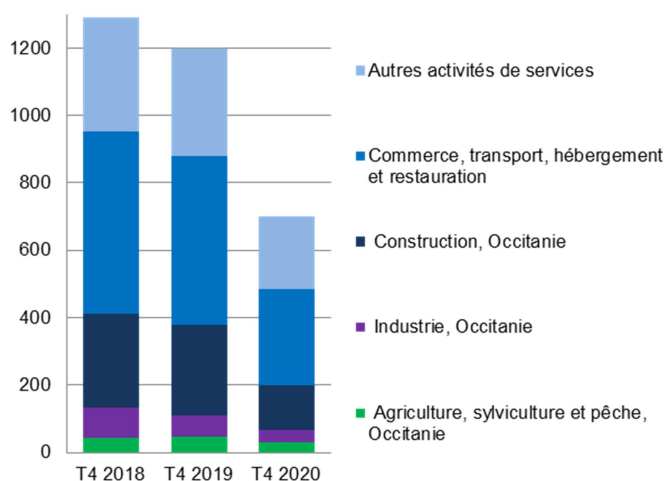
Une entreprise est en situation de défaillance ou de dépôt de bilan à partir du moment où une procédure de redressement judiciaire est ouverte à son encontre. Il ne faut pas confondre la notion de défaillance et la notion de cessation. Un jugement d'ouverture de procédure de défaillance ne se résout pas forcément par une liquidation. La notion de cessation correspond à l'arrêt total de l'activité d'une entreprise. Toutes les défaillances ne donnent pas des cessations. Toutes les cessations n'ont pas donné lieu à une défaillance.

Au 4^{ème} trimestre 2020, 700 défaillances d'entreprises ont été enregistrées en Occitanie, représentant moins de 8% des défaillances en France. Ce nombre est en baisse de 42% par rapport au 4^{ème} trimestre 2019, mais en hausse de 19% par rapport au 3^{ème} trimestre 2020.

Les effets du ralentissement de l'activité économique depuis le début de l'année continuent à se ressentir sur les dépôts de bilan ce trimestre, des effets qui avaient été freinés par la modification des règles de déclaration de cessation de paiement depuis le printemps et le soutien public aux entreprises.

Le secteur de la construction, qui totalise 19% des défaillances, enregistre une baisse de 51% sur un an, mais une progression de 41 % sur un trimestre. Les dépôts de bilan des secteurs du commerce, de la réparation automobile, des transports, de l'hébergement et de la restauration, qui représentent 41% des défaillances enregistrées ce trimestre, diminuent de 42% sur un an.

Cumul des défaillances d'entreprises à la fin des 4^{èmes} trimestres



Source : Banque de France

Le secteur industriel voit son nombre de dépôts de bilan baisser ce trimestre de 44%, mais sur de faibles volumes (5% des défaillances en région). Sur un trimestre, le nombre de défaillances baisse de 18% dans ce secteur, seul secteur qui enregistre une baisse de ses dépôts de bilan sur un trimestre.

Plans de sauvegarde et ruptures conventionnelles collectives

99 établissements de la région sont impactés par un Plan de Sauvegarde de l'Emploi instruit au 4^{ème} trimestre 2020, pour un total de 4 280 emplois impactés. En nombre d'emplois impactés, le secteur de la fabrication de matériels de transport est de très loin le plus touché avec 2 850 salariés concernés dans 14 établissements de la région. Dans le secteur "activités scientifiques et techniques, services administratifs et de soutien", et notamment les bureaux d'études, 22 établissements sont impactés, pour un total de 585 emplois.

En cumul depuis le début de l'année, plus de 6 330 emplois régionaux sont menacés par un PSE, quatre fois plus que sur la même période en 2019.

11 établissements de la région sont concernés par une procédure de rupture conventionnelle collective au 4^{ème} trimestre, pour un total de 212 emplois. 173 de ces 212 emplois relèvent de 3 établissements du secteur de la fabrication d'autres produits industriels.

Nombre de PSE et de RCC au 4^{ème} trimestre 2020 en Occitanie

	Nombre d'établissements	Effectifs concernés
Plans de sauvegarde de l'emploi		
4 ^{ème} trimestre	99	4 280
Cumul 2020	177	6 335
Ruptures conventionnelles collectives		
4 ^{ème} trimestre	11	212
Cumul 2020	22	309

Source : DGEFP



CHÔMAGE ET DEMANDE D'EMPLOI

Taux de chômage

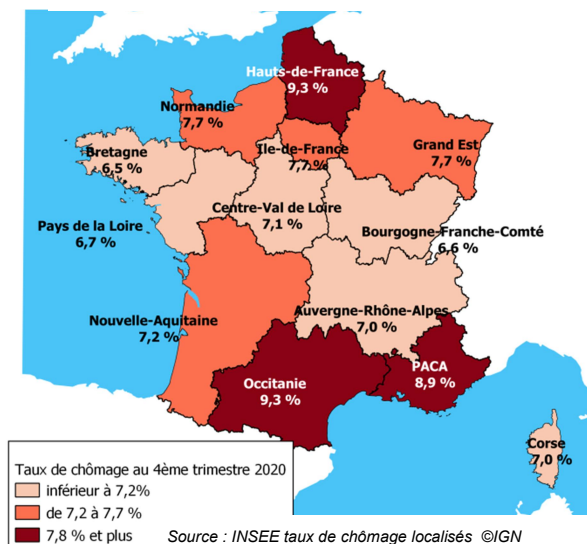
En Occitanie, au 4^{ème} trimestre 2020, le taux de chômage au sens du BIT s'élève à 9,3% de la population active. Il baisse sensiblement ce trimestre de 1,3 point. Néanmoins, comme au deuxième trimestre 2020, cette baisse est en trompe-l'œil du fait du deuxième confinement du 30 octobre au 15 décembre : les personnes n'ont pas pu faire de recherches, ni être disponibles pour trouver un emploi.

Le taux de chômage est de 0,2 point inférieur à celui du 4^{ème} trimestre 2019 (niveau d'avant crise) contre -0,1 point au niveau national.

Taux de chômage :

Le taux de chômage localisé est mesuré par l'Insee avec l'enquête Emploi, des données administratives sur l'emploi et les séries de demandeurs d'emploi de pôle emploi. L'indicateur du taux de chômage est donc une synthèse de ces sources et répond aux normes fixées par l'Union européenne, à savoir : être âgé de 15 à 74 ans, être sans travail au cours de la semaine de référence, être disponible pour travailler, être activement à la recherche d'un travail au cours des quatre semaines précédentes ou avoir trouvé un emploi devant débuter dans les trois mois suivants.

Taux de chômage par région au T4 2020



Demande d'emploi

Au 4^{ème} trimestre 2020, en Occitanie, le nombre moyen de demandeurs d'emploi de catégories ABC s'élève à 595 230. Il diminue de 1,2% par rapport au trimestre précédent (-1,3% pour la France métropolitaine). Cette baisse s'explique par celle observée pour les demandeurs d'emploi de catégorie A (-2,2% pour la région) alors que ceux ayant exercé une activité réduite augmentent de 0,5%.

La demande d'emploi diminue fortement chez les jeunes (-3,0%), mais ne compense pas les fortes augmentations des trimestres précédents (+ 6,4% par rapport à fin 2019). La demande d'emploi des seniors augmente de 0,4% ce trimestre mais depuis le début de l'année, elle augmente moins rapidement que celle des jeunes (+4,4%). Enfin, la situation des demandeurs d'emploi de longue durée ne cesse de se dégrader : en effet, le nombre demandeurs d'emploi inscrits depuis plus d'un an s'élève 300 240 ce trimestre, soit une hausse de 2,6% par rapport au trimestre précédent et de 9,8% sur un an contre respectivement +1,9% et 9,1% pour la France métropolitaine.

Demandeurs d'emploi moyen inscrits au cours du trimestre à Pôle emploi (catégories ABC)

	Nombre moyen au 4 ^{ème} trimestre 2020	Évolution sur 3 mois	Évolution sur un an
Hommes	286 830	-1,2 %	+ 6,1 %
Femmes	308 410	-1,2 %	+ 3,3 %
Jeunes	75 640	-3,0 %	+ 6,4 %
Seniors	161 620	+0,4%	+ 4,4%
DELD	300 240	+2,6 %	+ 9,8 %
Total	595 230	-1,2 %	+ 4,6 %

Source : Pôle Emploi- Données CVS-CJO

Demande d'emploi en fin de mois (DEFM) :

Le nombre de demandeurs d'emploi résulte de l'inscription (obligatoire pour ceux qui souhaitent bénéficier de l'allocation chômage) à Pôle Emploi. Tout demandeur d'emploi ne remplit pas les conditions qu'exige le BIT pour être considéré chômeur. De même, un chômeur BIT peut choisir de ne pas passer par Pôle Emploi pour rechercher un emploi. Pôle emploi différencie différentes catégories de demandeurs d'emploi en fonction de la durée d'emploi durant le mois :

- La catégorie A regroupe les personnes sans emploi qui sont tenues de faire des actes positifs de recherche d'emploi
 - Les catégories B et C regroupent les personnes ayant eu une activité réduite au cours du mois tenues de faire des actes positifs de recherche d'emploi
 - Les catégories D et E regroupent les personnes non disponibles pour occuper un emploi (en formation ou en contrat aidé)
- Les évolutions du taux de chômage et de la DEFM peuvent donc différer.

Depuis le premier trimestre 2018, la demande d'emploi est diffusée en moyenne des derniers jours des mois du trimestre, et non en stock au dernier jour du trimestre. Exceptionnellement, en raison de la crise sanitaire et jusqu'en août 2020, les données mensuelles sont de nouveau disponibles.

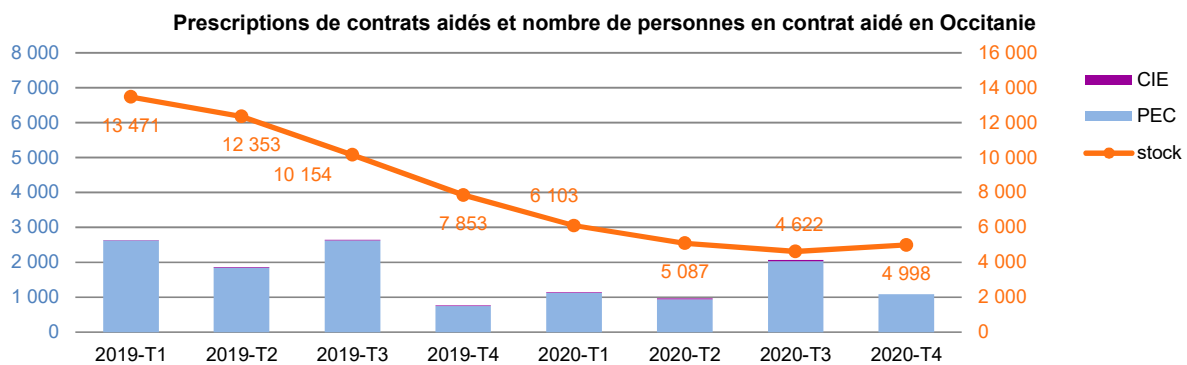
Parcours Emploi Compétences (PEC) et Contrat Initiative Emploi (CIE)

Au 4ème trimestre 2020, 1 200 contrats aidés ont été prescrits, en hausse de 60% par rapport au dernier trimestre 2019 (+449). On observe cependant une baisse de 42% sur un trimestre. Les prescriptions ont diminué d'un tiers en 2020 par rapport à 2019 (5 400 prescriptions, contre 7 900 en 2019). Les renouvellements de contrats ne représentent que 22% des prescriptions ce trimestre (mais 46% sur l'ensemble de l'année 2020).

Les prescriptions de CUI-CIE s'accroissent depuis septembre 2020, sans doute favorisées par la mise en place du plan 1jeune1solution : 126 contrats ont été conclus ce 4ème trimestre, soit davantage que sur l'ensemble des 12 mois précédents.

Près du tiers de l'ensemble des contrats conclus ce trimestre concernent des jeunes de moins de 26 ans, en hausse de 10 points dans les prescriptions par rapport au trimestre précédent. La part des seniors (23%), à l'inverse, diminue de 5 points. Les moins de 26 ans ne représentent cependant que 23% des personnes en CUI au 31 décembre 2020.

5 000 personnes sont en contrats aidés en fin de trimestre, un nombre en légère hausse sur un trimestre, après une baisse constante des effectifs depuis début 2019.



Source : Dares

Le contrat unique d'Insertion (CUI) a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi. Il prend la forme du contrat d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE) dans le secteur non marchand et du contrat initiative emploi (CUI-CIE) dans le secteur marchand. L'emploi d'avenir est une autre forme de contrat aidé destiné aux jeunes particulièrement éloignés de l'emploi, en raison de leur défaut de formation ou de leur lieu d'habitation. Il a pour objectif de permettre une insertion durable du jeune dans la vie professionnelle. Ces deux dispositifs ont été arrêtés au 1er janvier 2018. Ils ont été remplacés par le Parcours Emploi Compétences (PEC), dont la mise en œuvre repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement mis en place à la fois par l'employeur et les services publics, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail.

Le plan 1jeune1solution, mis en place par l'Etat et visant à limiter l'impact de la crise sanitaire sur les jeunes, prévoit notamment de faciliter l'entrée dans la vie professionnelle des jeunes en offrant des primes à l'embauche de jeunes de moins de 26 ans aux entreprises, de débloquer des moyens pour la prescription de contrats aidés, marchand ou non marchand, ou en développant l'embauche de jeunes éloignés du marché de l'emploi par le dispositif de l'Insertion par l'Activité Economique.

Apprentissage

En Occitanie, sur la campagne 2019-2020 (de juin à mai), le nombre de contrats d'apprentissage enregistrés par les chambres consulaires et les DIRECCTE s'élève à 25 500. C'est 10,6% de plus que lors de la campagne précédente. Les deux tiers sont des hommes. L'apprentissage public ne représente quant à lui que 4% des entrées lors de cette campagne.

A compter du 1^{er} avril, les Directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) deviennent des Directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS). Les Unités Départementales (UD) et les Directions Départementales de la Cohésion Sociale (et de la Protection des Populations) (DDCS(PP)) deviennent les Directions Départementales de l'Emploi, du Travail, des Solidarités (et de la Protection des Populations) (DDETS(PP)).

CHIFFRES CLÉS DE LA RÉGION OCCITANIE

Population

	Occitanie	France métropolitaine
Population en 2017	5 845 102	64 639 133
Population en âge de travailler (15-64 ans)	3 578 263	40 332 602
Population active	2 604 772	29 890 440
de 15 à 24 ans	259 404	2 218 121
de 25 à 54 ans	1 929 574	19 659 550
de 55 ans à 64 ans	415 794	4 010 417
Taux d'activité	72,8%	74,1%
Taux d'emploi	61,7%	64,2%
Taux de chômage (RP)*	15,2%	13,4%

* Le taux de chômage au sens du recensement est mesuré à partir des déclarations des personnes interrogées lors du recensement de la population. Il ne correspond pas à la définition du taux de chômage au sens du BIT. De manière générale, le chômage au sens du recensement est surévalué par rapport à celui du BIT.

Source : Insee, recensement de la population 2017, exploitation principale

Revenus / pauvreté

	Revenu disponible médian par UC	Allocataires du RSA
Occitanie	20 740 €	192 424
France métropolitaine	21 730 €	1 707 800

Source : Insee, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2018, CNAM, MSA 2019

Emploi (en milliers)

	Salarié	Non salarié	Emploi total
Occitanie	1 995	325	2 320
France métropolitaine	24 623	2 881	27 504

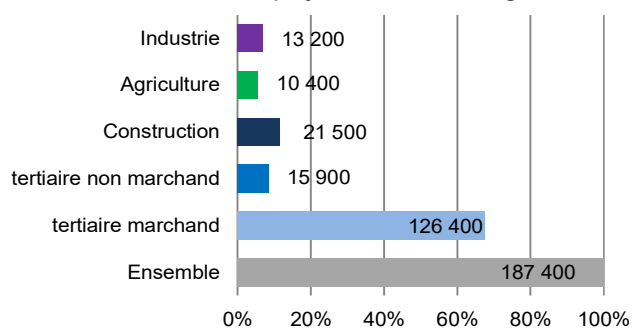
Source : Insee, Estimations d'emploi localisées (Estel) 2018 (données définitives)

Produit intérieur Brut en 2018

	Par habitant	Par emploi	En volume	Rang
Occitanie	29 487 €	74 045 €	173 Md€	4ème
France métropolitaine	35 763 €	82 283 €	2 317 Md€	///

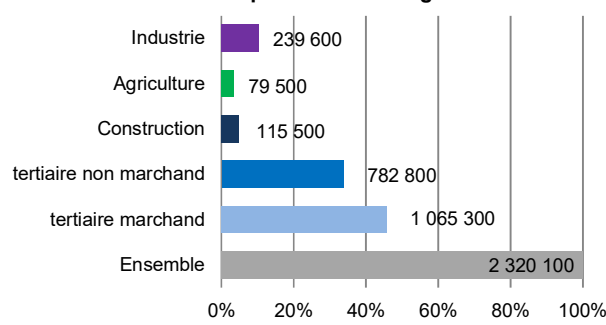
Source : Insee, comptes nationaux, données provisoires

Établissements employeurs actifs de la région



Source : Insee, Florès 2017

Emploi total de la région



Source : Insee, Estel 2018 définitif